

l'Orateur, le gouvernement actuel est coupable d'avoir négligé l'intérêt national en n'ayant pas rappelé le Parlement.

Le gouvernement s'apprête toujours à faire quelque chose. La sécurité de l'emploi est la question qui intéresse tous les travailleurs. Ils craignent que l'automatisation réduise ou même abolisse leurs emplois. C'est la situation qui existe depuis deux ans. Ce soir, le premier ministre nous déclare: nous avons des idées à ce sujet, mais nous ne vous les dévoilerons pas pour l'instant. Nous avons le droit de savoir à quoi nous en tenir, afin que les travailleurs canadiens sachent quelle est la politique du gouvernement. Je regarde le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), un homme qui possède une vaste expérience des questions internationales, et j'imagine un peu comment il se sent après ce qu'il a dit en 1960. Je devrais lui rappeler ses paroles, je pense. Naturellement, je le ferai avec le manque d'assurance qui le caractérise. Qu'a-t-il dit? En 1960, la Chambre était saisie de la question. Nous avons présenté une mesure législative pour prévenir la grève. Le premier ministre a dit que nous avions alors beaucoup de temps devant nous. Il en avait beaucoup lui aussi.

Je répète ma déclaration de cet après-midi. D'après les renseignements que je possède, des chefs syndicalistes ont informé le premier ministre, dans la soirée du dimanche 21 août, que la grève débuterait le vendredi suivant. Le gouvernement l'a su officiellement le lundi. Lors d'une émission télévisée où il a fait très bonne impression, le ministre du Travail a admis qu'il l'avait appris officieusement le dimanche.

L'hon. M. Nicholson: Non.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'en ai ici le compte rendu et j'aimerais en donner lecture pour la gouverne de la Chambre. Je dois reconnaître que le texte est coupé en plusieurs parties. Le gouvernement était au courant et il n'a pas agi. Qu'ont fait les libéraux en 1960? Le premier ministre actuel avait alors déclaré:

En fait, le bill dont nous sommes saisis nous met en présence d'une action coercitive...

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance de m'indiquer la page?

Le très hon. M. Diefenbaker: Volontiers.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais suivre le très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je cite:

En fait, le bill dont nous sommes saisis nous met en présence d'une action coercitive...

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Pickersgill: Je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, nous avons le droit de connaître la référence.

M. l'Orateur: A l'ordre, sauf erreur le ministre des Transports invoque le Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Le motif de mon rappel au Règlement c'est que lorsqu'on cite le hansard, on a d'habitude la courtoisie de donner le numéro de la page pour que les députés puissent suivre le passage.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exact, et si je peux trouver à peu près la page, il pourra je crois, voir la citation.

L'hon. M. Pickersgill: Nous savons que le très honorable représentant est très précis.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai la référence, c'est à la page 366. Le ministre a ouvert le volume à la bonne page. On ne pose jamais une question si l'on connaît déjà la réponse. Je continue de citer à la page 366:

En fait, le bill dont nous sommes saisis nous met en présence d'une action coercitive, de l'exécution obligatoire d'un rapport minoritaire.

Ensuite, il a parlé des pouvoirs de ceux qui siègent maintenant de l'autre côté de la Chambre. Je continue de citer:

En premier lieu, je pense que nous aurions mieux réussi que le gouvernement à régler ce conflit grâce à des entretiens et à une entente.

C'était alors qu'ils y pensaient. Face à leurs responsabilités, nous avons une solution. Il poursuit:

Si nous n'avions pas réussi par notre intervention à régler ce différend par négociation ou accord, qu'aurions-nous alors fait après la rupture des pourparlers entre les deux parties? Voici ce que nous aurions fait.

• (9.30 p.m.)

Il n'est pas sans intérêt de constater que le ministre des Transports (M. Pickersgill) lit cette page, car il se rend compte de l'incongruité de l'argument que le premier ministre vient de nous présenter.

Nous aurions d'abord présenté un texte législatif qui aurait fait éviter la grève...

Le premier ministre a oublié cela, même si le ministre des Transports examine attentivement cette page du hansard à l'heure actuelle.

... parce que nous convenons avec le ministre du Travail qu'il est impossible d'envisager les tristes conséquences d'une grève à l'heure actuelle. Nous aurions fondé ce texte législatif sur le rapport de la commission de conciliation, parce que nous n'estimons pas que le Parlement devrait forcer les gens à continuer à travailler moyennant une rémunération inférieure à celle que la commission de conciliation a jugée équitable et raisonnable...

(Exclamations)

Le très hon. M. Pearson: Vous ne leur avez rien donné.